

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MARS 2017

RAPPORT

FINANCES

Budget Primitif – Exercice 2017

1. Le cadre général

Les éléments de contexte ont été longuement exposés dans le rapport introductif au débat d'orientation budgétaire présenté le 2 février dernier, à savoir :

En recettes :

- une baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit ;
- une incertitude sur le niveau de DSU et de baisse des compensations d'exonérations fiscales ;
- un montant de FSRIF et de FPIC qui ne seront connus qu'après le vote du budget ;
- des recettes fiscales dynamiques, à taux inchangés, mais d'une lecture complexifiée du fait des flux financiers entre la métropole, la ville et le territoire ;
- un compte administratif avec un fort excédent à reporter au budget primitif permettant une hausse de l'autofinancement.

En dépenses :

- un niveau de dépenses en baisse depuis deux ans sur les chapitres à fort enjeu (achats, personnel, dette,...) ;
- une dotation à verser au territoire (FCCT) lui permettant d'équilibrer son budget;
- des mesures nouvelles imposées par l'Etat en ressources humaines (point d'indice, carrières, taux de cotisations) représentant un surcoût prévisionnel de 270 000 € en 2017.

2. Les orientations adoptées lors du débat d'orientation budgétaire

- Pas de hausse des taux ménages (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) ;
- Prudence sur les postes incertains (le FPIC, le FSRIF, le FDPTP, le FCCT,...) pour lesquels les notifications ou montants définitifs sont postérieures à l'adoption du budget ;
- Mise en œuvre des opérations d'investissement prévues dans le contrat de développement signé avec le département pour la période 2016-2018.

3. Les enseignements du compte administratif 2016

Les efforts de gestion et le dynamisme des recettes hors dotations de l'Etat ont permis de dégager un excédent de fonctionnement en hausse.

Par ailleurs, la section d'investissement est également excédentaire. Dès lors, il n'y a pas besoin de concrétiser de virement et l'excédent ci-dessus est donc reporté entièrement en recettes de fonctionnement du présent budget.

Évolution de l'excédent du compte administratif

2014	=	2,089 M€
2015	=	2,801 M€
2016	=	3,912 M€

4. Les éléments principaux du budget 2017

a) La section de fonctionnement

Le budget primitif est prévisionnel et doit prendre en compte des marges pour répondre aux aléas et imprévus de l'année. Cette prudence augmente donc de fait les prévisions. S'il ne peut s'extraire complètement des constats et réalisés de l'année précédente, il n'est cependant pas de même nature qu'un compte administratif.

Les comparaisons ne peuvent donc se faire que de BP à BP (en M€).

	BP 2016		BP 2017	
Total des RRF	49,139	} 51,94	48,784	} 52,696
Excédent reporté	2,801		3,912	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3,841		4,032	
73 – Impôts et taxes	33,338		33,488	
74 – Dotations et participations	10,731		10,200	
75 – Autres produits de gestion courante	0,107		0,113	
76 – Produits financiers	0,954		0,811	
77 – Produits exceptionnels	0,045		0,010	
013 – Atténuation de charges	0,122		0,130	
Divers	0,001			
	BP 2016		BP 2017	
Total des DRF	49,434	} 51,94	49,669	} 52,61
Autofinancement	2,507		2,943	
(023+042)				
011 – Charges à caractère général	8,929		9,288	
012 – Charges de personnel et frais assimilés	24,950		24,750	
65 – Autres charges de gestion courante	11,178		11,366	
FPIC (014) – Atténuation de produits	0,600		0,800	
66 – Charges financières	3,720		3,460	
67 – Charges exceptionnelles	0,056		0,045	

L'évolution de l'excédent repris au BP permet de compenser la baisse des dotations de l'Etat et d'augmenter l'autofinancement.

Il est à noter que cet autofinancement est en hausse constante ces dernières années :

2015 : 1,172 M€

2016 : 2,507 M€

2017 : 2,943 M€.

Cette hausse permet de maintenir une politique d'investissement dynamique.

Les points marquants principaux du BP 2017 sont les suivant (en M€) :

Recettes

	BP 2016		BP 2017		
Fiscalité	27,213		27,101*		
(Impôts ménages)			(non encore notifié)		
DGF (non encore notifié)	5,200	}	4,685	}	
Compensation d'exonérations fiscales (non encore notifié)	0,674		0,609		6,744
DSU (non encore notifié)	1,410		1,450		
Droits de mutation	1,000		1,200		
FSRIF (non encore notifié)	1,560		1,600		
Attribution de compensation (ex. CAHB)	1,929	}	1,929	}	
Dotation part salaires (ex. TP) ⁽¹⁾	1,047		1,047		2,976
⁽¹⁾ versée à la Ville par la Métropole et reversée à EPT dans le FCCT					

* A noter : contrairement au calendrier de notification initial, l'Etat n'a pas transmis l'état 1259 dans des délais permettant sa prise en compte dans le budget. Ce dernier prévoit donc une estimation de recettes prudente.

La DGF, la DSU et le FSRIF ne sont pas, à ce stade du vote du BP, notifiées à la ville. Les impacts de la loi de finances sur le calcul de ces dotations et fonds et les incertitudes en découlant pour Châtenay-Malabry ont été longuement exposés lors du DOB.

Ces montants seront ajustés lors d'une décision modificative.

Dépenses

	BP 2016		BP 2017	
- FCCT obligatoire	6,575	}	?	}
- FCCT révisée	0,345		7,000	
- FPIC (non encore notifié)	0,503		0,800	
- Personnel	24,950		24,750	
- Intérêts (chapitre 66)	3,720		3,460	
- Amortissements	1,343	}	1,343	}
- Virement	1,164		1,600	

Le fonds de compensation des charges territoriales est prévu au même niveau qu'en 2016. Le montant définitif du FCCT sera fixé lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées (2^{ème} semestre 2017).

Le niveau du FPIC étant difficile à anticiper (impact inévitable de la nouvelle carte intercommunale en province), la prévision est prudente (et en forte hausse).

Les charges de personnel intègrent les mesures prises par l'Etat (point d'indice, protocole sur les carrières et les rémunérations (PPCR), hausse des cotisations). Ces mesures annulent une partie des efforts faits, en termes de postes, pour maîtriser la masse salariale.

Les charges d'intérêt sont en baisse lié au désendettement de la ville en 2016. La prévision tient compte d'une hausse des taux d'intérêt mais dont l'ampleur sur l'euribor devrait être nulle ou limitée d'après les projections des économistes.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement s'équilibre à 52 702 815,14 €.

b) La section d'investissement

Le compte administratif a dégagé un excédent net de 972 974,08 € qui vient s'inscrire en recettes sur la section. Ceci s'explique par les crédits de paiement en attente sur l'opération Jules Verne (1 M€ reconduits en 2017).

Les recettes propres de la section (hors subventions et emprunts nouveaux) sont les suivantes (en M€)

FCTVA	0,800
Cessions	1,662
Dotation aux amortissements	1,343
Virement de la section de fonctionnement	1,600
Taxe d'aménagement	1,300
Amendes de police	0,024
Report d'excédent 2016	0,972

Les autres recettes prévues sont :

- subventions du Département : 2,531M€ (Verts coteaux (1M€) ; contrat de développement (1,531 M€))
- autres subventions : 0,462 M€

Afin d'équilibrer la section, au stade du budget primitif, un emprunt de 5 M€ est inscrit. Cette recette sera supprimée lors d'une délibération modificative qui intégrera la recette liée à la concrétisation de la création de la SEMOP et à la signature des actes qui y sont adossés.

En effet, le contrat de concession prévoit le versement d'un boni anticipé à la ville en septembre 2017. Les actes notariés sont en cours de finalisation.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, la ville n'empruntera pas. Ceci fera descendre à 92,175 M€ le capital dû au 1^{er} Janvier 2018 (le budget prévoit le remboursement de 5,8 M€ de capital en 2017).

La section intègre des dépenses et des recettes liées aux opérations prévues au contrat de développement entre la ville et le département (en M€).

	Dépense	Recette
Création d'un Ram-Rap	0,558	0,100
Création d'une maison des langues	0,187	0,200
Création d'une crèche (Mouilleboeufs)	0,543	0,325
Réhabilitation GS Jean Jaurès	0,055	
Réhabilitation école Brossolette	0,885	0,660
Réhabilitation gymnase Jules Verne	0,325	0,216
Réhabilitation du pavillon des Arts et du Patrimoine	0,200	RAR au CA 2016
Reconstruction école Jules Verne	1,017	RAR au CA 2016

De même, le budget prévoit les travaux de voirie suivants en M€ :

Dalle des verts coteaux	1,200 M€ (convention à venir avec le Département)
Chemin des martyrs de la résistance	0,220 M€ (convention passée avec la ville du Plessis Robinson)
Rue Garnier	0,330 M€
Rue E d'Orves	0,220 M€
Enfouissement rue Guynemer	0,050 M€

Des crédits sont prévus, par ailleurs, pour revoir la signalétique des équipements sur la voirie (0,160 M€) et pour l'acquisition de poubelles de rue (0,060 M€). Un montant de 0,565 M€ est inscrit pour le gros entretien des voiries, du mobilier urbain, des panneaux de signalisation, des fontaines et de l'éclairage public.

La section est complétée par des dépenses d'entretien des bâtiments (1,584 M€) et d'achats de matériels et mobiliers (1,083 M€) dont une balayeuse (0,160 M€) et un minibus (0,073 M€).

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 982 630,74 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif 2017 qui lui a été exposé et qui se résume par :

- un fort autofinancement (2,943 M€)
- pas de hausse des taux d'impôts (taxe d'habitation et taxes foncières)
- une estimation de contribution au FPIC de 0,8 M€ et au FCCT à hauteur de la dépense 2016 (7,0 M€), en attendant la notification (Préfecture, Métropole) et la CLECT 2017
- l'inscription d'un emprunt de 5 M€ en attendant une délibération modificative qui intégrera les dépenses et recettes liées:
 - à l'achat des terrains à l'Etat,
 - à la revente des terrains à la SEMOP
 - à une recette exceptionnelle correspondant au boni anticipé prévu dans le contrat de concession avec la SEMOP (recette en section de fonctionnement et transfert à l'investissement via le virement).